

## **RAPPORT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 OCTOBRE 2011**

**Étaient présents :** Mesdames, Messieurs Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Joël MICHAUD, Jean BEAUVICHE, Thomas LAGRANGE, Éric DAVANTURE, Sylvie DELFORGE, Richard DRILLIEN, Jean DUPARD, Nicole LEFEUVRE, Willy MINIAU, Valérie PONSOT.

**Absents excusés :** Mme Odile DALIA qui a donné procuration à M. Jean BEAUVICHE, Mme. Patricia MICHELIN qui a donné procuration à Mme Valérie PONSOT, M. Gilbert BÉNAS qui a donné procuration à M. Willy MINIAU.

**Secrétaire de séance élue :** Madame Sylvie DELFORGE.

### **1. SYDESL : enfouissement du réseau France Télécom de la Place Carrée :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 9 juin 2011 avait approuvé un premier devis du SYDESL concernant l'enfouissement du réseau France Télécom de la Place Carrée.

Toutefois un devis supplémentaire a été demandé au SYDESL afin de prévoir un enfouissement du réseau France Télécom du n°13 au n°21 de l'Avenue de Bourgogne.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'enfouissement des réseaux de télécommunication Place Carrée (demande n° 404-043) transmis par le SYDESL et indiquant un coût de travaux d'un montant de 12 900 € TTC (hors réfection de voirie).

S'agissant de travaux d'enfouissement de réseau télécom, l'aide du SYDESL serait de 10% et l'aide du conseil général serait de 10%, la participation communale s'élèverait à 10 320 € TTC.

Cet exposé entendu, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ANNULE et REMPLACE** la délibération n°3 du 9 juin 2011;
- **ADOpte** le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL) (demande n° 404- 043) pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication Place Carrée.
- **DONNE SON ACCORD** à la contribution communale d'un montant estimatif de 10 320 € TTC, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- **DIT** que cette contribution communale inscrite au budget communal sera mise au recouvrement à l'initiative du SYDESL.

### **2. Convention générale d'occupation domaine public départemental et d'entretien des aménagements entre la commune de Saint-Désert et le Conseil Général de Saône et Loire :**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Désert est traversée par la route départementale 69.

À ce titre, le département de Saône et Loire est le gestionnaire unique de la chaussée.

Toutefois la commune a été amenée à effectuer des travaux d'embellissement et de mise en sécurité autour et sur cette voie de circulation.

Afin d'éviter que la responsabilité de la commune ne soit mise en cause à l'occasion d'un accident sur la base du défaut d'entretien courant, le Conseil Général de Saône-et-Loire propose de mettre en place une convention afin de définir les aménagements de voirie concernés et les rôles des différents intervenants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention générale d'occupation domaine public départemental et d'entretien des aménagements entre la commune de Saint-Désert et le Conseil Général de Saône et Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### 3. Commission Bois et Forêts :

Monsieur le Maire souhaite élargir la commission «bois et forêts» à une personne extérieure au Conseil Municipal et propose de nommer Monsieur Jacques CANNET.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** de nommer Monsieur Jacques CANNET comme membre titulaire de la commission «bois et forêts».

### 4. Destination des coupes 2012 - Parcelle 18 :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les projets concernant les coupes pour l'exercice 2012 de la parcelle n°18.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,**

- **FIXE** comme suit la destination des produits :

- 1) La vente des arbres de futaies affouagères de la coupe n°18 s'effectuera par les soins de l'ONF en 2012 (abattage entre le 15 février et le 15 mars 2013).
- 2) La délivrance du taillis, des houppiers et des petites futaies (diamètre : 35 cm et moins)
  - 2.1- *Mode de partage* : sur pied et par habitant ;
  - 2.2- *Garants* : le Conseil municipal nomme comme garants responsables :  
*MM FRÉAUX Jean-Louis, BÉNAS Gilbert, GAILLARD Roland, CANNET Jacques, Mme PONSOT Valérie ;*
  - 2.3- *Délais d'exploitation* : \* Abattage du taillis et des petites futaies : 15 avril 2013  
\* Vidange du taillis et des petites futaies : 31 octobre 2013  
\* Façonnage des houppiers : 31 octobre 2013  
\* Vidange des houppiers : 31 octobre 2013
3. La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

### 5. Destination des coupes 2012 - Parcelle 25 :

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les projets concernant les coupes pour l'exercice 2012 de la parcelle n°25 de la forêt communale et propose d'inscrire cette parcelle à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** d'inscrire à l'état d'Assiette de l'exercice 2012 la coupe réglée n° 25 (amélioration résineuse) de la forêt communale ;
- **DIT** que la vente s'effectuera par les soins de l'ONF.

### 6. Attribution de noms de rues et chemins :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'attribuer un nom à plusieurs rues et chemins de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ATTRIBUE** le nom de :

- chemin de Jambles (planche 1)
- chemin de la Chapelle (planche 2)
- chemin du Moulin à Vent (planche 3)
- rue du Champ Rougeot (planche 4)
- chemin des Moulins (planche 5)
- chemins des Plantes (planche 6)
- chemin du Clos (planche 6)

- chemin des Roches (planche 7)
- chemin des Vignes Derrière (planche 8)
- chemin des Beaux Verents (planche 8)
- chemin du Champ-Devant (planche 9)
- chemin du Mont Avril (planche 10)
- impasse du Stade (planche 11)
- route de Cercot (planche 12)
- rue de Montroy (planche 13)
- rue des Rocheriaux (planche 13)
- rue de Vingelles (planche 14)
- chemin des Centaines (planche 15)
- Chemin de Guimpié (planche 16)
- chemin du Biset (planche 17)
- chemin du Pied de Vert (planche 18)
- rue de la Daluz (planche 19)
- chemin de Ternait (planche 19)
- rue de Cocloyes (planche 20)
- rue de Tenange (planche 21)
- chemin de la Bordate (planche 22)
- rue Chauchy (planche 23)
- rue de Condemaine (planche 24)
- chemin du Grand Pré (planche 25)
- chemin de la Croix de Granges (planche 26)
- chemin du Champ Sauvage (planche 27)
- chemin de la Boutte (planche 28)
- impasse du Clos des Pierres (planche 29)
- impasse de la Grange d'Arrey (planche 30)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder l'acquisition de la plaque de rue ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

## 7. Tarification 2012 du Cyberespace :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs du Cyber Espace pour l'année 2012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**FIXE** les tarifs du cyberespace pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 comme suit :

Public concerné	Tarifs 2012	Utilisation
Enfant, Étudiant, Demandeur d'emploi, Handicapé, Senior (+70 ans) résidents à Saint-Désert Enfant scolarisé à l'école de Saint-Désert	Gratuit	Accès illimité Internet + Activités proposées par le cyberespace
Adultes résident à Saint-Désert	15 €	
Résident hors Saint-Désert	25 €	
Demi-tarif (inscription du 1 <sup>er</sup> août 2012 au 31 décembre 2012)		
Public concerné	Tarifs 2012	Utilisation
Adultes résident à Saint-Désert	7,50 €	Accès illimité Internet + Activités proposées par le cyberespace
Résident hors Saint-Désert	12,50 €	

Utilisation pour 1 heure	2 € accès internet
Cours particulier	15 €/ heure

Impression	Tarifs 2012
Noir et blanc	0,05 € la page
Couleur	0,15 € la page

## 8. Taxe d'aménagement :

Exposé de Monsieur le Maire :

Suite à la réforme de la loi de finances 2010, l'article 28 de la loi n° 2010-1658 du 29 décembre 2010 prévoit la création d'une taxe d'aménagement.

Cette taxe, effective au 1<sup>er</sup> mars 2012, remplacera notamment la Taxe Locale d'Equipement et doit permettre le financement d'infrastructures publiques.

Son champ d'application concerne la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

L'assiette de la taxe d'aménagement a deux composantes : la valeur de la surface de construction et la valeur des aménagements et installations.

La valeur de la surface de construction au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été fixé à 660 € le m<sup>2</sup> pour l'ensemble du territoire (sauf Ile de France).

La valeur des aménagements et installations est déterminée forfaitairement. Elle concerne notamment les emplacements de résidences mobiles de loisirs, les piscines (200 €/m<sup>2</sup>), les éoliennes de plus de 12 m, les panneaux photovoltaïques au sol (10 €/m<sup>2</sup>), les aires de stationnement.

Un abattement de 50 % sur ces valeurs est appliqué :

1. sur les 100 premiers mètres carrés et leurs annexes à usage d'habitation principale.
2. Sur les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Sont exonérés notamment les surfaces d'exploitation des bâtiments agricoles, la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit depuis moins de 10 ans, les constructions dont la surface est inférieure à 5 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement.

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **DÉCIDE** d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%

## 9. Aide pour les Assistantes Maternelles suite à un renouvellement d'agrément :

Madame Elisabeth Lê-Germain 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération en date du 18 mars 2010 prévoyait l'attribution d'une prime de 300 euros pour l'installation d'une nouvelle assistante maternelle agréée.

Madame Elisabeth Lê-Germain propose d'étendre ce système aux assistantes maternelles qui bénéficient d'un renouvellement de leur agrément.

Cette aide financière permettrait de couvrir une partie des dépenses liées à l'achat de fournitures et autres matériels pour la garde d'enfants.

### **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** l'aide pour les assistantes maternelles qui bénéficient d'un renouvellement de leur agrément à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 à 150 euros/personne et par renouvellement ;
- **DIT** que le remboursement de ces frais s'effectuera sur présentation des factures.

### **10. Syndicat intercommunal des eaux de Chalon sud-ouest : rapport sur le prix et la qualité du service public :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public pour l'exercice 2010.

Il détaille les caractéristiques technique du service (habitants desservis, nombre d'abonnés, volumes traités...), la tarification et les recettes du service, les indicateurs de performance du service ainsi que le financement des différents investissements réalisés.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public tel que présenté.

### **11. Remplacement d'une armoire réfrigérée – Salle des Rocheriaux :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'armoire réfrigérée de la salle des Rocheriaux est tombée en panne.

L'installation est ancienne et le coût des réparations s'élèverait à environ 1 500 € TTC.

Monsieur le Maire propose de remplacer cet équipement et précise que son coût est de 2 714,25 € HT, soit 3 246,24 € TTC.

Cet investissement peut être imputé sur le budget communal 2011 puisqu'il reste des crédits au chapitre 21 immobilisations corporelles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de remplacer l'armoire réfrigérée de la salle des Rocheriaux ;
- **ACCEPTE** le devis estimé à 2 714,25 € HT, soit 3 246,24 € TC ;
- **DIT** que cet investissement sera imputé au chapitre 21 sur le compte 2188 du budget 2011.

## ***QUESTIONS DIVERSES :***

### **1. Etat d'avancement des travaux :**

#### **• *Construction du restaurant scolaire :***

Monsieur Le Maire indique que le montant des subventions obtenues pour le financement de la construction du Restaurant Scolaire s'élève à 321 000 €.

Dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, Monsieur le Maire informe que, sur les neufs lots soumis à concurrence, six ont été supérieurs à l'estimation de l'architecte. Une nouvelle mise en concurrence a été programmée.

L'ouverture des plis se déroulera le Lundi 14 novembre 2011 en Mairie.

#### **• *Travaux de réaménagement de la place Carrée :***

Plusieurs réunions ont été organisées avec les entreprises EUROVIA, GASQUET, M. Philippe GUILLOUX (architecte) et la commission voirie concernant les travaux de la Place Carrée. Le déplacement de la fibre optique s'est avéré nécessaire pour permettre une restructuration de la chaussée, les dépenses sont à la charge de Grand Chalon Networks).

- ***Plan Local d'Urbanisme :***

L'étude de zonage du PLU est terminée. La seconde phase des réunions concerne l'étude des règlements applicables sur les différentes zones définies. Une réunion publique est fixée au 15 décembre 2011, la présentation sera faite par le Cabinet CDHU qui présentera le PLU et le règlement s'y rapportant avant enquête publique.

- ***Défense incendie à Cocloyes :***

M. Joël MICHAUD précise la nature des installations prévues de défense incendie du hameau de Cocloyes. Un devis pour la pose de compteurs est demandé à la SAUR et deux puisards seront installés.

## ***2. Présentation des nouveaux employés communaux :***

- Madame Régine PROTASIUK est embauchée en contrat CAE-CUI et remplace M. Antonin BLANCHARD au Cyberspace.
- Mme Nelly CANNET est embauchée en contrat CAE-CUI, remplace Mlle Laurie MORNET à l'École maternelle et au Centre de loisirs.

## ***3. Exposition organisée par la Bibliothèque Municipale :***

Une exposition est organisée par la Bibliothèque Municipale le vendredi 4 et le samedi 5 novembre 2011 à la salle des Rocheriaux, trois thèmes seront à l'honneur : Nature, Oiseaux et Biodiversité.

## ***4. Vols dans les bâtiments communaux :***

Monsieur le Maire indique que deux vols ont eu lieu aux ateliers municipaux.  
L'installation d'un système d'alarme supplémentaire est envisagée.

## ***5. Prise de compétences par le Grand Chalon :***

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du contenu des différentes compétences transférables à partir du 1 janvier 2012 au Grand Chalon (le détail des transferts est consultable en Mairie sur demande).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.**